

FOISCHES *Info*

BULLETIN D'INFORMATION du CONSEIL MUNICIPAL - février 2012 - N° 2



*Le conseil municipal vous souhaite
une bonne année 2012*



Une délégation du conseil municipal a procédé au dépôt d'une gerbe au monument aux morts et respecté une minute de silence. Cette cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur à la salle polyvalente.

TRAVAUX

Réfection du chemin de Vaucelles : Après avoir pris connaissance d'un devis de l'entreprise PAULET, le conseil municipal a donné son aval pour un montant de 9 735,44 € TTC. Les travaux sont terminés.



PROJET : Les projets ont été divisés en 3 groupes et le cabinet Villemin a été chargé de l'étude. **1^{er} groupe :** la fontaine place des Boucards, coût estimé à 50 000 € et les caniveaux rue des Meuniers, coût estimé à 20 000 €. **2^e groupe :** Plaine de jeux, terrain de boules et les box de stockage de sable et de cailloux, qui sont en cours d'étude. **3^e groupe :** Les terrains à bâtir route de charlemont sont à l'étude aussi.

L'enquête publique sur le zonage d'assainissement est terminée. Nous attendons le rapport de M. Vincent, commissaire enquêteur.

Deux nouveaux ouvriers communaux

La commune a procédé à deux embauches pour assurer l'entretien du village M. Marc Warsée, demeurant à Foisches né le 03/07/1991 à Revin. Contrat cdd à temps complet depuis le 01/08/2011, fera fonction d'agent d'entretien, voirie, espaces verts. Le deuxième, M. Brice Laurent demeurant à Fromelennes né le 17/07/1991 à Revin. Embauché en CAE (contrat d'aide à l'emploi) à temps complet depuis le 1/12/2011 jusqu'au 31/05/2012. Pour ce contrat « CAE » la commune perçoit une aide de l'état à hauteur de 70 %, mais uniquement sur 20 heures.



Infos Pratiques

Mairie de Foisches

Tél.: 03 24 42 07 03 - Fax: 03 24 42 22 34
mairie.foisches@wanadoo.fr

Ouverture au public:

Le mardi de 18 h 00 à 20 h 00
Le vendredi de 18 h 30 à 19 h 30

L'amicale des chasseurs

L'amicale des chasseurs de Foisches présidé par M. Daniel Haussard a organisé son repas annuel le samedi 4 février à la salle polyvalente. Le repas avait été conçu par M. Lelong traiteur à Givet qui a régala la trentaine de convives présente ce jour-là.

Assemblée générale LA PIERREUSE

Le 9 janvier dernier à 19 h 00

À l'occasion de son assemblée générale, M. Bletrix président de LA PIERREUSE, a présenté ses vœux à une dizaine de personnes étant présentes ce soir-là.

À l'ordre du jour : rapport moral, bilan financier, renouvellement du bureau, questions diverses.

Avant d'ouvrir la réunion, M. Bletrix a demandé une minute de silence en mémoire de M. Michel Nicolas, membre de l'association.

En ce qui concerne la carrière (LAFARGE), M. Bletrix précise que l'association reste vigilante et active sur le respect de la réglementation concernant la fréquence et l'intensité des tirs de mine.

En ce qui concerne la décharge de déchets inertes (URANO). L'association constate des manquements de travaux liés à l'ouverture de la décharge. À savoir : une passerelle à gibier et déviation pour les camions.

Renouvellement du bureau dans son intégralité avec l'arrivée de M^{me} Dubois Annie, en tant que secrétaire adjoint. Les cotisations des membres sont fixées à 5 €.

Les projets pour 2012 : Participer au projet d'extension de la carrière ; Nettoyage de printemps (prévu fin avril)
Sorties : Visite de la carrière et sortie pédagogique.

Assemblée générale du comité des fêtes

Le vendredi 3 février les membres du comité des fêtes se sont réunis, avec à l'ordre du jour élection du bureau et mise en place du calendrier 2012.

Le bureau : Présidente : Lannoy Lydie. Vice-président : Pietquin Willy. Trésorier : Dubois Annie. Vice-trésorier : Bertin Sébastien. Secrétaire : Jusnot Odile.

M^{me} Lannoy annonce la parution de l'association au journal officiel le 10 janvier 2012, et présente le budget qui a un solde positif d'un montant de 2 800,09 €.

Les prochaines manifestations prévues : En mars- Soirée choucroute. En avril- chasse aux œufs le lundi de Pâques pour les enfants. En mai- Thé dansant et barbecue et en août- fête patronale.

M^{me} Lannoy clôture la réunion en remerciant tous les membres du comité pour l'organisation et le succès de nos festivités.

VOTRE COMMUNE

Visite des ambassadrices du tri

Cette année encore les ambassadrices du tri de la communauté de communes se sont rendues à l'école de Foisches. Au programme, sensibilisation des enfants sur le tri sélectif et les filières de valorisation, ainsi que le fonctionnement des déchetteries communautaire. Cette visite s'est terminée par un jeu sur les déchetteries.

Spectacle de Noël

Le spectacle de Noël organisé par l'école de Foisches nous a encore régala cette année. Après la venue du père Noël, la soirée a débuté avec un repas « crochon » accompagné d'une salade pour les parents d'élèves et leurs amis, suivi d'une démonstration d'un fakir, gentiment offert par l'association « mieux vivre à Foisches ». Une belle journée !



Repas du nouvel an

Le repas du nouvel an a été organisé par l'association du comité des fêtes, avec au menu un repas froid à volonté, ainsi qu'une soirée dansante. 136 personnes ont répondu présent, la soirée s'est achevée par la traditionnelle soupe à l'oignon. Merci encore pour cette belle soirée.



Assemblée générale de l'ass. EUROLOISIRS

Le jeudi 12 janvier a eu lieu l'assemblée générale annuelle obligatoire devant 30 personnes sur les 33 membres inscrits dont 10 habitants de Foisches. Nous notons avec plaisir l'arrivée de 3 nouvelles personnes de Foisches : M^{me} Dubois Annie, Mrs Dubois Michel et Squéart Jean-Claude. Après le mot d'accueil du Président, il est procédé à la réélection des membres du conseil d'administration : *M^{me} Dubois Annie et Tinois Eva y font leur entrée. Le bureau est réélu à l'unanimité, il se compose comme suit : Mrs Dardenne Bernard président, Lannoy Christian vice-président, Lehmann Rolf trésorier et M^{me} Lydie Lannoy secrétaire.* Le trésorier donne ensuite connaissance du budget 2011 qui laisse apparaître un léger excédent, de ce fait les inscriptions annuelles et mensuelles ne sont pas modifiées. Après un large débat, les animations pour cette année sont décidées à savoir : au printemps un barbecue en soirée et le repas annuel, en automne renouvellement de la soirée raclette ainsi que deux concours internes dans le courant de l'année. Les dates de ces différentes animations seront fixées par le conseil d'administration.

Compte rendu du conseil municipal

2011

SÉANCE DU 13 OCTOBRE

INSTALLATION D'UN CHAPITEAU

COMITÉ JUMELAGE DOISCHE QUARANTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier émanant du Comité de Jumelage Doische Quarante. Celui-ci sollicite l'autorisation d'installer un chapiteau devant le hangar municipal lors de la vente de vin qui aura lieu le samedi 22 octobre 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à six voix pour, à savoir M^{me} LANNOY, M. Michel DUBOIS (procurator à M^{me} LANNOY), M. JOUNIAUX Fabrice, M. SIMON Michel (procurator à M. JOUNIAUX), M. BAYARD, M. HAUSSARD et 5 voix contre (MM. SAXE, SIMON Bernard, DEBOWSKI, NEGRI, DUTHOIT), donne une suite favorable à la requête du Comité de Jumelage Doische Quarante.

TRAVAUX

Monsieur DEBOWSKI fait le point sur les travaux, et notamment le projet de la fontaine à implanter sur la place. Celui-ci présente au conseil municipal un devis émanant des Ets DOSSOT pour le projet précité et dont le montant s'élève à 64 397,42 € TTC.

Après en avoir débattu, le Conseil souhaite que le montant de la fontaine s'élève à environ plus ou moins 50 000 € HT.

Monsieur DEBOWSKI propose de prendre le cabinet VILLEMIN pour l'étude de la fontaine. Ce dernier soumettra 3 propositions.

Les projets concernant la création d'un terrain de boules et d'une plaine de jeux feront également l'objet d'une étude par le même cabinet

Le conseil va également étudier la possibilité d'installer des box pour le stockage de sable et de gravier qui seront mis à disposition des habitants de la commune.

RÉFECTION DU CHEMIN DE VAUCELLES

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance d'un devis émanant de l'entreprise PAULET, relatif à la réfection du Chemin de Vauclelles, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son aval pour le devis précité qui s'élève à 956,80 € TTC.

CONTRAT EMPLOI TEMPORAIRE POUR BESOIN OCCASIONNEL

Le contrat emploi temporaire pour besoin occasionnel de Monsieur Marc WARSEE arrive à échéance le 31 octobre 2011. Considérant qu'il importe de pourvoir au remplacement du personnel d'entretien de la voirie pendant les congés légaux ou autres absences, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renouvelle le contrat précité pour une durée de 6 mois, à compter du 1^{er} novembre 2011 au 30 avril 2012 inclus.

Il fixe la rémunération de ce poste à celle d'un adjoint technique territorial de 2^e classe au 1^{er} échelon, indice brut 297, indice majoré 295 pour 35 heures semaine.

EMPLOI DISPOSITIF CAE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, souhaite un emploi CAE à temps complet pour l'entretien du village et des espaces verts.

Un contrat de travail à durée déterminée d'une durée de 6 mois au minimum avec possibilité de renouvellement favoriserait une personne au retour à l'emploi ou un jeune suivi par la Mission Locale. Le candidat devra être en possession du Permis B.

Le Conseil Municipal charge le Maire de trouver une personne éligible au dispositif CAE et de signer la convention soit avec Pôle Emploi ou la Mission Locale.

VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN À BÂTIR ROUTE DE CHARLEMONT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix au m² des parcelles de terrain à bâtir route de Charlemont ainsi que la contenance, à savoir :

- PRIX : 8 € le m² uniquement pour les habitants de la commune désireux de construire

- CONTENANCE : 13 ares Le Cabinet d'études VILLEMIN est retenu par le conseil pour l'étude du projet.

- Monsieur JOUNIAUX, conseiller municipal, émet le souhait que la Mairie organise une réunion publique avec les riverains pour la présentation du projet précité.

RÉALISATION D'UN BULLETIN MUNICIPAL FOISCHES INFO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son aval pour la réalisation d'un bulletin municipal à paraître tous les trimestres Après avoir pris connaissance du devis émanant de CALIGRAFIK concernant l'objet précité, le montant pour 100 exemplaires qui s'élève à 274,00 € HT est unanimement accepté.

INSTALLATION D'UNE BOITE A IDÉES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à l'installation d'une boîte à idées qui sera fixée sur la façade de la Mairie.

Celle-ci servira aux habitants de la commune désireux de soumettre leurs idées et leurs doléances au Conseil Municipal.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES RÉÉMETTEURS DE TÉLÉVISION COMPÉTENCE TRANSFÉRÉE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARDENNES RIVES DE MEUSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Réémetteurs de Télévision et accepte que sa compétence unique soit récupérée par la Communauté de Communes Ardennes Rives de Meuse.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET MUTUALISATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE FRANCE TÉLÉCOMS À LA FDEA

Il est rappelé que la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes (FDEA) a intégré à ses statuts la compétence « Communication Électronique » sous forme de compétence optionnelle (arrêté préfectoral n° 2009-247 du 4 août 2009).

Vu l'article 33 de la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006, les différents courriers de Monsieur le Préfet des Ardennes et notamment celui du 10 décembre 2010, l'engagement des sept syndicats d'électrification des Ardennes auprès du F.A.C.E. de transférer cette compétence courant 2011, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment dans ses articles L.2224-31, L.2224-35, L.5211-17, L.5711-4, la délibération du Comité Syndical n° 007 du 7 avril 2011 visée par la Préfecture le 15 avril 2001.

Par ce transfert de la compétence Maîtrise d'ouvrage des réseaux de distribution d'énergie électrique, la FDEA se trouve en charge des réseaux de communications électroniques pour la zone d'électrification rurale du département au titre des activités connexes à la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique.

La commune vend
du Bois de chauffage
au prix de 25 € le m³

Inscription en mairie
aux heures
de permanence

Le transfert à la FDEA présente pour la commune une simplification des démarches inhérentes aux travaux grâce à un seul interlocuteur et des avantages économiques en mutualisant les coûts.

Sur proposition du Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide de transférer la compétence communale de maîtrise d'ouvrage des réseaux de communications électroniques et toutes les études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux à la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes conformément aux articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autorise la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes à recouvrer les montants, qui lui sont dus par France Télécoms au titre de l'occupation du domaine public routier, prévus par les articles L45-1, L.47 et L.48 du code des postes et des communications électroniques, conformément à l'article R20-53 du même code et au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances.

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL REVALORISATION DU LOYER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son aval pour le renouvellement de la location du logement communal dont le bail d'une durée de 3 ans arrive à échéance le 30 novembre 2011.

Les membres du Conseil Municipal décident unanimement la revalorisation du loyer étant donné que celui-ci n'a jamais été révisé depuis 2008, et ce selon le dernier indice de révision INSEE connu, soit 120,95.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail de location pour une durée de 3 ans et ce à compter du 1^{er} décembre 2011, et fixe le montant du nouveau loyer selon le calcul suivant :

Loyer annuel : 300 € x 120,95 % (indice INSEE 3^e trim. 2011) = 362,85 €

POUR INFORMATION

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier émanant du Maire de la commune d'AUBRIVES concernant la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles d'AUBRIVES pour l'année scolaire 2010/2011.

La commune de FOISCHES est redevable de la somme de 3 592,80 €, pour 5 élèves en école maternelle, soit 718,56 € par élève.

L'année scolaire précédente 2009/2010, une somme de 2 853,64 € avait été réclamée pour 4 élèves en école maternelle, soit 713,41 € par élève.

Le Maire maintient sa position quant à son refus catégorique de régler à la commune d'AUBRIVES les frais de fonctionnement relatifs aux enfants scolarisés en école maternelle.

Compte rendu du conseil municipal 2011/2012 (suite)

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE

PROJET POINTE E.N.R.

La Commune de FOISCHES est située dans le périmètre de l'enquête publique relative au projet de Pointe ENR. Un courrier émanant du Président de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse a été transmis à la commune et dans lequel celui-ci souhaiterait que le Conseil Municipal donne un avis sur le dossier ainsi qu'il est prévu dans un délai de 15 jours après l'achèvement de l'enquête.

Monsieur Claude WALLENDORFF, présent à la réunion, est venu présenter le projet précité aux membres du Conseil.

Celui-ci propose à la Municipalité de s'en remettre aux conclusions des analyses de l'état avant de donner un avis sur le projet.

PROJET D'ÉTENDUE DU PÉRIMÈTRE DE LA CARRIÈRE POUR PROLONGATION DE L'EXPLOITATION DU GISEMENT RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET CONVENTION DE SONDAGES DE L'ENTREPRISE GRANULATS NORD EST

Le Maire et les membres du Conseil Municipal ont reçu Messieurs Patrick LOBJOIS et Hervé CHIAVERINI, représentants de l'entreprise LAFARGE GRANULATS EST, lors de la réunion du 19 décembre 2011, 20 h 00, afin que ceux-ci puissent exposer à la Municipalité le projet précité. Les réserves minérales autorisées étant limitées à 5 ans de production, l'entreprise LAFARGE évoque la pérennisation de son activité en étudiant actuellement les possibilités d'étendre le périmètre de la carrière pour prolonger l'exploitation du gisement à la fois sur Givet mais également sur FOISCHES. Étant donné que le règlement du P.L.U. de la commune n'autorise pas l'exploitation de carrières, l'entreprise étudie la possibilité de réviser localement le zonage sur les secteurs en extension. La révision porterait sur une partie de la parcelle cadastrée section A numérotée 94. Par ailleurs, elle souhaiterait effectuer une reconnaissance géologique par sondages sur la partie concernée de ladite parcelle. Il faut rappeler qu'en 2017, l'arrêté d'autorisation d'exploiter arrivera à échéance. Au-delà de cette date interviendra une demande d'autorisation de pérennisation sur 30 ans et ce afin de maintenir l'activité de l'entreprise. Suite à la présentation du projet, le Conseil Municipal décide de ne pas donner dans l'immédiat un avis afin de pouvoir réfléchir à la demande de LAFARGE GRANULATS EST et se réunira afin de débattre sur le sujet lors de la prochaine réunion du Conseil qui aura lieu courant.

SÉANCE DE JANVIER

TRAVAUX

Monsieur DEBOWSKI, fait le point sur les travaux. La réfection du Chemin de Vaucelles est en cours de réalisation par l'entreprise PAULET. L'enquête publique sur le zonage d'assainissement est terminée. Nous attendons le rapport de

Monsieur VINCENT, commissaire enquêteur. Les conventions du Cabinet VILLEMEN ont été signées et nous sommes en attente des résultats des différentes études.

EMPLACEMENT DU TERRAIN DE BOULES ET DE L'AIRE DE JEUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour et 5 voix contre de (MM. DUBOIS, JOUNIAUX, M^{me} LANNOY, et 2 procurations de MM. SIMON Michel et BAYARD Ch.) fixe l'emplacement futur du terrain de boules et de l'aire de jeux à proximité de hangar municipal.

PARTICIPATION FINANCIÈRE PROJETS 2012 VOYAGES EN ITALIE ET EN ANGLETERRE

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'un courrier émanant du Collège Charles Bruneau de VIREUX-WALLERAND, relatif à une demande de participation financière pour l'organisation en 2012 d'un voyage en Italie pour les latinistes, élèves de classe de 5^e ainsi qu'un voyage en Angleterre pour les élèves de classe de 6^e. Trois enfants de la commune sont concernés par ces voyages : 2 élèves en classe de 6^e participeront au voyage en Angleterre et 1 élève en classe de 5^e au voyage en Italie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, alloue une subvention d'un montant de 60 € par élèves, soit 180 € de participation financière communale.

DEMANDE D'ACQUISITION TERRAIN À BÂTIR - ROUTE DE CHARLEMONT

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'un courrier émanant de Monsieur BERTIN Sébastien relatif à l'acquisition d'une parcelle de terrain à bâtir. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, répond favorablement à la requête de l'intéressé relatif au projet de vente de parcelles de terrain à bâtir route de Charlemont, au prix de 8 € le m² pour les habitants du village.

MISE EN PLACE D'UNE GARDERIE À LA DISPOSITION DES ENFANTS SCOLARISÉS À FOISCHES

Le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier émanant de Mademoiselle DUBOIS Emmanuelle, déléguée des parents d'élèves, relatif à la mise en place d'une garderie. Le conseil Municipal ayant pris connaissance du courrier décide de ne prendre pour l'instant aucune décision car celui-ci présente un manque certain d'informations. En outre, le conseil regrette l'absence à la réunion de la déléguée des parents d'élèves. Sa présence aurait été nécessaire pour exposer le projet et celle-ci aurait pu répondre aux différentes questions que se posent les membres du Conseil. Par conséquent, cette demande sera de nouveau débattue lors d'un prochain conseil courant 2012.

ACHAT D'UN SEMOIR

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquiescer un semoir. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son aval pour l'acquisition du matériel de voirie précité.

État Civil

Décès

M. Roger Poncelet
né à Rancennes le 21/12/1939,
décédé à Foisches le 15/01/2012

RÉFECTION PEINTURE VOLETS ET PORTES MAIRIE ÉCOLE ET LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire informe le conseil que la réfection de la peinture des volets et portes de la Mairie, de l'école et du logement communal sera effectuée par les ouvriers communaux.

PROBLÈME DE PROPRETÉ BAS DU VILLAGE

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'épauler face au problème qu'il rencontre relatif à la salubrité du bas du village. Le Conseil refuse catégoriquement de régler ce problème et de prendre position. La propreté du village incombe au pouvoir du Maire. Par conséquent, le conseil propose au Maire de faire parvenir à l'intéressé responsable de ce problème, une lettre recommandée dans laquelle un délai lui serait donné pour procéder au nettoyage de la route.

MISE EN PLACE DE BENNES DANS LA COMMUNE

Le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier de la Communauté de Communes concernant la mise en place de bennes destinées à la collecte des déchets verts dans le village. La compétence de la collecte des déchets issus des ménages est du ressort de la Communauté de Communes. Par conséquent, la commune n'est pas autorisée à installer des bennes. Le Maire informe le conseil qu'un administré du village a été reconnu coupable et condamné par le Tribunal Correctionnel de Charleville-Mézières à 6 mois d'emprisonnement dont 2 avec sursis. L'intéressé s'est présenté en Mairie pour nous informer de sa condamnation pénale et qu'il était à la recherche d'un organisme susceptible de le prendre ce qui lui permettrait d'effectuer des heures de travail d'intérêt général, solution lui évitant ainsi l'emprisonnement. D'un commun accord, le Conseil et le Maire aideront ce jeune homme en répondant favorablement à sa requête. Un courrier sera transmis au Juge des Applications des peines auprès du Tribunal de Grande Instance de Charleville-Mézières pour l'informer de la décision du conseil et par la même occasion, lui demander de bien vouloir informer la commune du nombre d'heures à effectuer. En fin de réunion du Conseil Municipal, Monsieur Fabrice JOUNIAUX ainsi que Madame Lydie LANNOY, réitérèrent leur demande au Maire quant à la fixation du jour des réunions du conseil, à savoir au moins une fois sur deux le Vendredi. Cette demande est due à l'absence de Monsieur Michel SIMON du fait de son travail et qui malheureusement ne pourra jamais assister aux réunions du conseil municipal. Si elles se déroulaient une fois sur deux le vendredi, il pourrait enfin être présent.



Rue François URANO - BP2 - 08013 Charleville-Mézières Cedex
Tél. : 03 24 56 29 39 - Fax : 03 24 59 13 99

TRAVAUX PUBLICS
BATIMENT
EXPLOITATIONS
DE CARRIERES



Merci à nos
2 annonceurs
d'avoir offert
ce bulletin
aux habitants
de Foisches.